

SAINT-FELIX-DE-LODEZ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.
Présents: Mme Louisiane DELMAS; Mme Eliette CAMUT; Mme Sophie SOUYRIS; M. Gilles GROS; Mme Cristelle LENOIR; M. Antonio GODOY; M. Romain DESRICHARD; Mme Marie-Pierre VERNET; Mme Karen MARCON Absents: M. Anthony JEANJEAN; M. Stéphane VAN LERBERGHE Absents excusés: M. Samuel OLIVIER (Procuration à Joseph RODRIGUEZ); Mme Maghnia MENGUS (Procuration à Sophie SOUYRIS); M. Éric PEROLAT (Procuration à Mme Louisiane DELMAS)
Depuis la délibération du 07 novembre 2024, le Conseil municipal a
validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches
préalables à leur mise en œuvre.
Monsieur le Maire rappelle que cette démarche a pour but de mettre en conformité la dénomination des rues et les adresses avec les exigences de la loi 3DS. L'objectif est d'avoir une base nationale plus fiable pour résoudre les problématiques d'accès aux secours, ou de livraisons de colis.
Les modifications présentées au Conseil Municipal ne concernent que la numérotation des lieux sur l'Avenue Marcelin Albert, l'Avenue Cardinal de Fleury et l'Avenue Bir Hakeim. Les adresses seront désormais au métrique. Cela doit permettre de faciliter la densification urbaine tout en supprimant les adresses en « BIS », « TER », « QUATER ».



ID: 034-213402548-20250213-2025_09-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** la nouvelle numérotation qui sera jointe en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ, le 13 février 2025.

Le secrétaire de séance Louisiane DELMAS Le Maire, Joseph RODRIGUEZ





Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Avenue BIR HAKEIM

N° ACTUELS, côté impair	Nouveaux n°
1	163
3	173
5	189
279	495

N° ACTUELS, côté pair	Nouveaux n°
2A	60
2	162
4	164
6	184
8	192
500	INCHANGE
530	INCHANGE

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le



ID: 034-213402548-20250213-2025_09-DE

551	533	485	483	445	23 B	23	21 8	21	i G	10	Parcelle E 491 (remise jeanjean)		17		Ľ	177	13 bis	13 (garage)	Red	voyé cu en 034 51	préf	ectu	re le	21/ 0	2/20	25	PENARCEL IN ALBERT	5
ch de Labiras	inchangé	inchangé	inchangé	inchangé	391	367	175	157	salle de sport : 151	logement : 147	143	logement dessus boucherie : 133	logement côté : 127	boucherie : 125	commerce : 95	logement : 91	88	83	59	inchangés	39	35	25	15	inchangé	Nouveaux n°		

N° ACTUELS, côté pair	Nouveaux n°
monument aux morts	62
local mairie	72
4	86
9	92
8	102
10	116
Parcelle E 110 (remise Advini)	128
12	146
344	inchangé
350	inchangé
14	388
750	inchangé

Avenue CARDINAL FLEURY	
TUELS, côté impair	Nouveaux n°
	53
25	59
2/20	63
21/0	69
re le	85
réfecture de la constant de la const	95
pré	107
çu er olié le	111
Re O Pul	119
11	123
13	125
13 b	131
15	135
17	145
19	151
21	155
	DATV: 157
23	169
	remise: 179
23 ter	239
25	249
27	271
parcelle E 498 (remise Cabanes JP)	293
parcelle E 497 (remise Cabanes G)	301
33	311
parcelle E 322 (remise Barraquier)	391

N° ACTUELS, côté pair	Nouveaux n°
2	boulangerie : inchangé
	logement : 6
4	8
9	18
8	24
12	36
14	62
16	66
18	78
20	86
22	116
bibliothèque	134
22 b	140
salle lodezienne	146
24	160
parcelle E 34 (Remise Saigné)	180
26	192
28	194
30	212
32	218
36	266
38	276
40	280
salle des fêtes	300
42	312
42b	317
parcelle E 292 (remise Cabanes G)	322
parcelle E 296 (remise Rabillé)	352
50	408
104	450